

**Comité national de soutien à la parentalité
Etat des lieux des dispositifs**

Fiche n°7	Parrainage
OBJECTIFS GENERAUX DU DISPOSITIF <i>(finalités, résultats attendus, problématiques traitées)</i>	<p>Le parrainage est une démarche citoyenne d'entraide entre les personnes et les générations . L'expérience d'un lien personnel s'inscrivant dans l'histoire de vie de chacun, permet d'ouvrir à des réseaux de sociabilité. Il crée une alliance concrète entre le parent et le parrain qui vont pouvoir partager sollicitude et intérêt pour l'enfant ; cette expérience concrète entre adultes devenus proches trouve place dans une démarche de co-éducation.</p> <p>Il prend la forme de temps partagés entre l'enfant et le parrain, et repose sur des valeurs d'échange, de réciprocité, d'enrichissement mutuel et sur la confiance. Il existe une diversité de projets qui répondent aux enjeux de l'éducation et ce quel que soit l'âge de l'enfant, du jeune y compris autour de la naissance : solidarité entre les personnes et les générations, ouverture culturelle, intégration sociale, soutien parental, conciliation vie personnelle et professionnelle pour les parents isolés par ex, décrochage scolaire.</p>
REGLEMENTATION <i>(texte de référence)</i>	<p>Le parrainage s'inscrit dans le respect et les garanties des droits fondamentaux de la filiation, de l'autorité parentale, de la protection, de la responsabilité dans l'universalisme du droit commun.</p> <p>La Charte nationale du parrainage publiée au JO du 11 août 2005 pose la spécificité et les principes éthiques fondamentaux du parrainage .</p> <p>le comité national de soutien à la parentalités'assureque les porteurs de projets'inscrivent dans les principes de la charte et acceptent de s'ouvrir à l'analyse des effets de leurs actions.</p>
FINANCEMENT DU DISPOSITIF <i>(qui, combien, comment, appel national, crédits délégués)</i>	<p>L'Unapp – Union Nationale des Acteurs de Parrainage de Proximité tête de réseau fédère 24 associations sur 34 départements et bénéficie à ce titre d'un financement sur le programme 106.</p> <p>Les promoteurs locaux font appel à des financements en fonction de leurs propres projets auprès des Villes, CAF, Départements, etc...</p>
PUBLIC(S) VISE(S)	<p>Les enfants, jeunes, leur famille dans un principe d'universalité</p>
POINT D'ENTREE DANS LE DISPOSITIF <i>(Qui demande ?, élément)</i>	<p>Demande des parents, des jeunes avec l'accord de leurs parents suivant le type de projet. Le parrainage est fondé sur un engagement volontaire.</p>
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE <i>(organisation, pilotage, procédure)</i>	<p>Les projets sont mis en œuvre localement par différents acteurs – associations spécialement dédiées, activité au sein de mouvements associatifs, institutions pour répondre à des besoins identifiés et dans un souci de travail en réseau et en partenariat, articulation avec les autres acteurs locaux.</p>
MODALITES DES ACTIONS POUR LE PUBLIC <i>(individuelle, collective, individualisée)</i>	<p>C'est une action qui privilégie une relation personnelle et affective entre le parrain et l'enfant dans un accompagnement associatif dans lequel jamais personne n'est laissé seul.</p>
STATUT DES INTERVENANTS <i>(rémunérés, bénévoles)</i> PROFIL DES INTERVENANTS <i>(qualifications)</i>	<p>Parents et parrains sont bénévoles ainsi que parfois d'autres acteurs associatifs. Dans la diversité des projets, les accompagnants, animateurs peuvent être des professionnels ou non, intervenant bénévolement ou non.</p> <p>Le parrainage faisant le lien entre l'intimité de la vie privée et la sociabilité, cet accompagnement doit être de qualité et répondre aux principes du soutien à la parentalité.</p> <p>Les qualifications sont diverses tournées vers l'animation et les relations entre les personnes.</p>

Comité national de soutien à la parentalité
Etat des lieux des dispositifs

MODALITES DE PARTICIPATION DES PARENTS <i>(bénéficiaires, intervenants)</i>	Les parents sont promoteurs et acteurs de même que les autres bénévoles qui apportent leur pierre au projet.
MODALITES DE PARTICIPATION DES ENFANTS	Les enfants participent concrètement puisque l'action s'organise autour d'eux.
QUI ASSURE L'OFFRE ? <i>(diagnostique local, national, individuel)</i>	En principe les associations ou institutions qui ont obtenu la validation de leur adhésion – de fait, de nombreux projets s'inspirent de la charte sans pour autant y adhérer.
OBSERVATIONS	La seule existence de la charte – préalable incontournable à la reconnaissance du parrainage, n'est pas en soi suffisante pour le développement d'actions s'inscrivant réellement dans le soutien à la parentalité du fait de la diversité des logiques à l'œuvre tant pour les promoteurs que pour les institutions. Le Guide du parrainage est en cours de mise à jour pour mieux répondre à cet impératif.